

et fassent hommage à la sainteté des lois et à l'inviolabilité des pouvoirs que le peuple a consacrés de ses suffrages. Ce n'est pas contre tels choix, ni contre tels noms que nous nous prononçons. Nous confessons avec plaisir que les candidats adoptés par les Comités socialistes de Paris, et acceptés par les républicains purs, ont pris une bonne position, qu'ils ont hautement repoussé les imputations de terrorisme, d'esprit de réaction et de vengeance, et les désordres de la rue. Cela confirme ce que nous avons eu occasion de dire dans un autre article : que tout parti qui viendra au pouvoir par les voies légales et constitutionnelles sera obligé de se dépouiller de ses passions les plus excessives, et de subir, ce qui est nécessaire à l'exercice de tout pouvoir, le frein de la raison et des lois constitutionnelles.

Mais enfin, les républicains purs avaient aussi leurs hommes politiques, leurs têtes de parti, orateurs de la Constituante, en 1848, chefs du gouvernement, fondateurs de la République, hommes éminents, éprouvés par les affaires. Ils avaient les Marrast, les Sénard, les Billaut, les Buchez, les Bastide, les Flocon, les Tourret de l'Allier, et bien d'autres, tombés, avec leur parti, aux élections générales, et qui avaient le droit de se présenter comme chefs de ce même parti essayant de ressaisir la victoire. Eh bien ! les haines furieuses dont les poursuivent les réactionnaires monarchiques n'ont pas même désarmé l'aveuglement démagogique qui les repousse de son côté, et ces haines n'ont pas empêché qu'ils ne fussent dédaignés, suspectés, exclus. Fallait-il que le parti républicain abandonnât ses chefs à ces préventions inintelligentes, qu'il amnistiat et qu'il ne fût pas amnistié, qu'il allât aux socialistes et que les socialistes n'allassent pas à lui ? Est-ce là une nécessité de l'organisation démocratique, qui a des passions avec lesquelles il faut compter, et des ostracismes qu'il faut subir ? Est-ce une abnégation héroïque ? Est-ce un manque de dignité ? Nous craignons d'être obligés de nous ranger de ce dernier avis. Un parti politique peut composer, avec ceux qui l'entourent, et former des coalitions, mais non se retirer de la lice et abdiquer.

Mais alors, objecte-t-on, il y aurait eu une scission parmi les républicains, et la victoire électorale de leurs adversaires eût été assurée ! C'est ce que nous ne voyons pas clairement. N'oublions pas que le but à poursuivre n'était pas positivement de recruter la gauche de l'Assemblée législative de quelques membres qui la laisseront toujours en minorité, mais bien de faire, au moyen de scrutins électoraux, un dénombrement de l'opinion républicaine ; il fallait cela surtout à Paris, centre du gouvernement, et théâtre obligé des coups-d'Etat. L'essentiel